

## DES CHIFFRES & DES LETTRES

Les entreprises dans lesquelles sont constituées une ou plusieurs sections syndicales d'organisations représentatives doivent engager, chaque année, une négociation sur de nombreux thèmes prévus par la Code du travail comme :

- L'objectif d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- Les salaires effectifs, la durée effective et l'organisation du temps de travail
- L'évolution de l'emploi dans l'entreprise, contrat à durée déterminée, des missions de travail temporaire,
- Le régime de prévoyance maladie.

Etc...

Comme tous les ans, le jeu de notre Direction consiste à nous démontrer que nos demandes sont injustifiées.

Pas d'états d'âmes... tous les moyens sont bons...

Pour répondre à nos arguments, baisse du pouvoir d'achat, vie chère, inégalité, etc...notre Direction était venue avec ses chiffres.

### Vous savez quoi ?

Selon la direction et le DRH, entre 2009 et 2014, l'ensemble des mesures salariales prises par la direction se traduirait par une augmentation de 15,3 % alors que l'inflation sur la même période était de 6,7%.

*Pour la CGT, il serait plus juste de rapprocher les 6,7 % d'inflation aux 3,8 % d'augmentations générales sur la même période et qui, elles, concernaient tout le monde.  
**Le compte est bon !***

Par contre seul 30% du personnel bénéficierait de mesures individuelles tous les ans. Toujours selon G.DUSART, avec ce système, c'est 90% du personnel qui aurait bénéficié de ces mesures sur 3 ans.

De plus, la prime de 200€ (mesure unilatérale BPCE) perçue en mars 2015 aurait comme ENORME avantage d'améliorer le pouvoir d'achat des salariés compte tenu d'une inflation à 0.

*Ce n'était pas l'avis de toutes les Organisations Syndicales de la Branche Caisse d'Epargne qui lors des Négociations Annuelles Obligatoires en janvier dernier demandaient ;*

*Une augmentation générale de 1,6 % avec une augmentation «plancher» de 620 € brut destinée aux plus faibles rémunérations.*

*Elles estimaient que loin de compenser la perte de pouvoir d'achat des salariés, cette revendication minimale, parfaitement compatible avec les résultats du Groupe, n'était qu'une reconnaissance financière légitime pour les salariés.*

### Alors, vraiment de quoi se plaint-on ?

Imaginez un instant que nos généreux dirigeants décident d'affecter 10 % du résultat net aux salaires, vous gagnerez chacun 250 euros de plus par mois.

De quoi changer la vie et ne pas mettre en péril l'entreprise non !

Vous l'aurez compris, vous voulez du salaire, il faudra aller le chercher.

Le dernier chiffre annoncé par notre compréhensive et reconnaissante Direction sera donc le **0% (d'augmentation en 2015)**.

**En 9 lettres, nous avons trouvé :**

# IMPOSTURE !

Le secrétariat

Isabelle MAUZAT-MARTIN, Catherine VINET-LARIE, Bernard DANTEC, Jean-Michel EDON, Stéphane RUFFIN